

2026 DAE 180 Projet Tarnier – Institut pour la Santé des Femmes (89 rue d'Assas, 6e) : autorisation donnée à l'Université Paris Cité de déposer toutes demandes d'autorisation de construire

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une convention de 1875 entre la Ville et l'Etat relative à la reconstruction de la faculté de médecine, la Ville a acquis auprès de l'Etat des terrains retranchés du Luxembourg rue d'Assas (aujourd'hui l'îlot situé 89 rue d'Assas le long de la rue d'Assas, de la rue des Chartreux et de l'avenue de l'Observatoire) pour les affecter à perpétuité à la faculté de médecine et y ériger à frais communs avec l'Etat la clinique d'accouchement de la faculté.

Inaugurée en 1881, la clinique Tarnier fut ultérieurement gérée par l'Assistance Publique et conserva sa vocation de maternité jusqu'à la migration des services vers la maternité Port-Royal dans les années 1960. Le pavillon Tarnier accueillit ensuite un service de dermatologie de l'AP-HP jusqu'à sa migration progressive vers Cochin à partir de 2016.

Dès 2017, les locaux devenus vacants ont été occupés par l'école des sages-femmes (ESF) « Baudelocque » dépendant de l'Université Paris Cité. L'AP-HP prévoyant à terme une libération totale du site, une réflexion a été engagée par l'Université Paris Cité sur le devenir de ce site, historiquement lié à la maïeutique, autour de la santé des femmes en y associant la Ville de Paris aussi bien sur le projet scientifique que sur le projet d'aménagement. C'est ainsi que vous avez approuvé dans votre séance de juillet 2021, une subvention de 450 000 euros à l'Université Paris Cité pour les études préalables et diagnostics.

Dans votre séance de novembre 2024, vous avez approuvé une subvention à hauteur de 9 200 000 euros pour la restructuration du pavillon Tarnier évalué à 40 000 000 euros (hors logements sociaux étudiants évalués à 5 000 000 euros

portés par la RIVP et pour lesquels vous avez approuvé, dans votre séance de décembre 2024, une subvention de 1 577 900 euros) afin qu'il accueille un institut autour de la santé des femmes.

L'Institut Interdisciplinaire pour la Santé des Femmes

Le projet d'Institut Interdisciplinaire pour la Santé des Femmes, porté par l'Université Paris Cité, prévoit une approche transdisciplinaire impliquant soignants, chercheurs et représentants des usagers, s'articulant autour de 6 grandes thématiques :

- la santé des mères et de leurs nouveau-nés ;
- IVG, contraception, droits sexuels et reproductifs des femmes ;
- les pathologies des femmes et médecine conceptionnelle ;
- la santé des femmes après 50 ans ;
- les violences faites aux femmes ;
- l'impact de l'environnement sur la santé des femmes.

Dans l'attente de la livraison du pavillon Tarnier restructuré, l'Institut « hors les murs » a été doté de 5 000 000 euros d'Idex France 2030 lui permettant de fonctionner d'ici-là. Deux chaires de recherche sont déjà en place :

- Inégalités sociales et santé maternelle (depuis 2024) ;
 - Cellules souches en reproduction (depuis 2025) ;
- et deux autres démarrent :
- Activités physiques et santé des femmes ;
 - Spécificités des femmes dans les maladies cardio-vasculaires.

Le programme d'aménagement du pavillon Tarnier

Pour conduire le projet de restructuration du pavillon Tarnier, l'Université Paris Cité est assistée de l'Epaurif (Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile-de-France).

Le projet prévoit une restructuration lourde permettant d'accueillir sur environ 6 500 m² :

- des locaux pour l'enseignement et l'innovation pédagogique (1 700 m²) avec d'une part, le regroupement des deux écoles des sages-femmes parisiennes (« Baudelocque » mais également « Saint-Antoine » dépendant de l'Université Sorbonne Université) en un département interuniversitaire de maïeutique commun aux deux universités et d'autre part, un centre de formation continue (formation médicale continue, simulation haute-fidélité...). Cet ensemble, qui accueillera plus de 600 étudiant.e.s, disposera d'une cellule permettant la réalisation de projets pédagogiques innovants (mooc, animations...) dédiés aux professionnels de santé et au grand public ;

- des locaux pour la recherche (2 100 m²) accueillant 5 équipes de recherche (115 personnes) (épidémiologie, recherche fondamentale, sciences humaines et sociales, big data, IA...) ainsi qu'un « research hub » (espace de coworking et de projets permettant le mélange des compétences entre étudiant.e.s en master,

doctorant.e.s et équipes de recherche) et une unité de recherche clinique en lien avec l'AP-HP ;

- des locaux à destination des associations de patient.e.s (200 m²) ainsi qu'un espace patient.e.s ouvert vers le grand public (formations/tutoriels, conférences...) ;

- des locaux communs comprenant des espaces de travail, de réunion et d'accueil ;

Outre les locaux supports, le projet accueillera également 28 logements sociaux étudiant.e.s portés par la RIVP et réalisés dans le cadre d'un groupement de commande avec l'Epaurif compte-tenu de l'imbrication des chantiers.

Le projet architectural

Le projet architectural pensé par une équipe pluridisciplinaire menée par Architecture Patrick Mauger (avec Aurélie Roquette Architecture, Scooping, Bancon, Oasiis, Avls, Alma, Elvia, Ingeprev) s'inscrit parfaitement dans les objectifs du PLU bioclimatique tout en respectant l'aspect patrimonial du bâti.

En effet, le projet apporte de nombreuses externalités positives : tout d'abord, en accueillant des activités d'enseignement supérieur et de recherche, le projet participe à la diversité des fonctions urbaines.

En matière de biodiversité et d'environnement, le projet prévoit la désimperméabilisation de 150 m² de surface existante augmentant ainsi de 40% la surface des espaces libres de construction (notamment en démolissant de petites constructions techniques venues empiéter sur le jardin au cours du temps). Cette augmentation des surfaces infiltrantes contribue à une meilleure infiltration des eaux de pluie à la parcelle, à la réduction du ruissellement et à la limitation des volumes rejetés vers les réseaux existants. Le jardin est renaturé et 4 arbres supplémentaires seront plantés pour retrouver le dessin originel et densifier la strate arborée offerte côté rue.

En matière d'efficacité énergétique et de sobriété, l'amélioration du confort d'été est obtenue avec la mise en place de stores extérieurs, de centrales de traitement d'air à modules adiabatiques pour un rafraîchissement passif et de cheminées thermiques solaires pour la surventilation nocturne (en réutilisant notamment les cheminées existantes). Les performances énergétiques du bâti seront améliorées avec l'isolation du clos-couvert (isolation des murs, remplacement des menuiseries extérieures...) et le site restera connecté au chauffage urbain.

La suppression des places de stationnement dans l'enceinte du projet et leur remplacement par des stationnements vélos pour les usagers du site participera également à la réduction de l'impact carbone.

Les objectifs environnementaux du projet intègrent aussi une démarche de réemploi participant à la conservation du patrimoine en préservant des mosaïques ou des éléments mobiliers.

Le projet doit faire l'objet d'un permis de construire qui devrait être délivré avant la fin de l'année 2026 par l'Etat. La Ville, en tant que propriétaire des constructions, doit autoriser le pétitionnaire à réaliser son projet.

Les travaux se dérouleront dans un site libéré de toutes occupations (les derniers services de l'AP-HP ayant déménagé en 2025 et l'école de sages-femmes « Baudelocque » étant relogée le temps des travaux). Des travaux de curage et de dépollution ont démarré à la rentrée de septembre 2026 et devraient se dérouler jusqu'à la mi-2027 puis, ils seront suivis par les travaux de restructuration (objet du permis de construire) jusqu'à la fin 2029 pour la livraison de la tranche ferme (aile observatoire).

En conclusion, je vous propose d'autoriser l'Université Paris Cité, ainsi que ses éventuels mandataires, à déposer toutes demandes d'autorisations administratives, notamment d'urbanisme, nécessaires à la réalisation de ce projet.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris,